



BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 4 – juillet - août 2026

Les chiffres de l'été

LE CHIFFRE A RETENIR

+3,2%

Taux de croissance annualisé du
commerce mondial des biens au 1^{er}
trimestre 2026

Le commerce mondial des marchandises a plutôt bien résisté en ce début d'année. Au premier trimestre, le volume des échanges de marchandises a augmenté de 3,2 % sur un an, une progression plus forte que prévu. Cette bonne performance s'explique surtout par la forte demande en composants électroniques et en équipements liés à l'intelligence artificielle, qui a particulièrement soutenu les échanges en Asie. L'OMC souligne toutefois que les conséquences des perturbations du détroit d'Ormuz ne sont pas encore pleinement visibles dans ces chiffres et pourraient peser sur ceux du deuxième trimestre.

Rappelons que les prévisions de l'OMC publiées en mars ([Perspectives du Commerce mondial](#)) anticipaient une croissance de +1,9% pour l'année 2026. L'OMC soulignait que les échanges subiraient deux forces contraires pendant l'année : une tendance positive due à l'essor exceptionnel des échanges de marchandises liées à l'intelligence artificielle, et une tendance négative causée par le conflit au Moyen-Orient. La croissance de +3,2% au premier quart de l'année semble indiquer que le commerce a mieux résisté que prévu aux perturbations. Reste à voir si cette dynamique sera confirmée sur l'ensemble de l'année 2026 dans les prochaines prévisions de l'OMC, qui seront publiées en octobre.

Le commerce mondial des services devrait progresser de 4,8% pour l'année 2026. Ce chiffre montre que le commerce des services est la composante la plus dynamique du commerce mondial. Après une croissance de +7,8% en 2024 et +5,3% en 2025, le commerce des services poursuit sa progression. Les services seront mis à l'honneur lors du [Forum public de l'OMC 2026](#) consacré à leur rôle dans le développement et la compétitivité. Il aura lieu à Genève du 15 au 17 septembre, avec plus d'une centaine de sessions prévues et 540 intervenants provenant d'horizons divers.

LE CHIFFRE A RETENIR

+4,8%

Projection de croissance du
commerce mondial des services
pour l'année 2026

Sommaire

Conseil Général de l'OMC p.3

Activités régulières de l'OMC p.4

- Réforme de l'OMC
- Développement durable
- Agriculture
- propriété intellectuelle
- Règlement des différends
- Plurilatérales
- Examen de politique commerciale

Autres activités de la France p.10

Vie de la Délégation p.11

Calendrier de l'OMC p.11

CONSEIL GENERAL DE L'OMC

Conseil Général – 14 et 15 juillet 2026

Le Conseil général a été marqué par un débat sur l'entrée en vigueur intérimaire de l'accord sur le commerce électronique (ACE). Les co-sponsors de l'ACE ont eu l'opportunité de répondre aux questions juridiques et budgétaires soulevées par deux Membres, s'appuyant sur des précédents juridiques et soulignant que les coûts restent maîtrisés. La DG a confirmé le bien-fondé et la légalité de son action. Malgré ces arguments, les oppositions persistent, avec une demande de réexamen lors du prochain Conseil général.

Les pays les moins avancés (PMA) ont obtenu l'adoption de deux mesures issues de leur « paquet » initial, rejeté en mars lors de la conférence ministérielle de Yaoundé. La première transfère les discussions sur le transfert de technologies (article 66.2 des ADPIC) vers le Conseil des ADPIC. La seconde salue le lancement de la troisième phase du Cadre intégré renforcé (CIR). Les deux autres propositions du paquet – flexibilités pour les pays sortant de la catégorie PMA et suivi du traitement spécial et différencié dans les services – n'ont pas abouti, faute de consensus.

Les rapports sur les négociations agricoles ont confirmé des difficultés persistantes. Les membres ont toutefois accueilli avec satisfaction les propositions du président du Comité des négociations commerciales et du facilitateur pour la pêche, avec l'organisation prévue de sessions d'information sur l'historique des négociations et de « fish weeks » à l'automne. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'importance de maintenir les mandats existants, notamment sur le coton, la sauvegarde spéciale et la sécurité alimentaire, tandis que d'autres ont insisté pour que l'agriculture soit pleinement intégrée aux discussions sur la réforme de l'Organisation.

Concernant la réforme de l'OMC, la présidente du Conseil général a pris acte de l'absence de programme de travail et a relancé les discussions. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'un processus piloté par les membres, inclusif et pragmatique. Les principes fondamentaux de l'OMC – consensus, inclusivité et traitement du développement – ont été rappelés comme essentiels. Plusieurs Membres ont également souligné que la restauration d'un mécanisme de règlement des différends pleinement opérationnel restait un élément central de la réforme. Enfin, le plan Olberg a été cité comme une base utile pour structurer les discussions.

Enfin, l'initiative EAT sur les questions émergentes en agriculture continue de diviser les Membres. Ses co-sponsors défendent une enceinte dédiée, tandis que d'autres membres prônent son intégration au Comité des négociations commerciales, estimant que les nouveaux sujets ne doivent pas éclipser les mandats agricoles historiques.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'OMC

Réforme de l'OMC

Sessions de lancement 30 juin et 1er juillet et discussions 20, 22, 26 et 29 juillet 2026

A l'initiative de la présidente du Conseil général, les travaux sur la réforme ont repris à l'été. Après de premières sessions de lancement tenues début juillet qui avaient pour objet d'échanger sur le processus et les priorités des Membres, les premières discussions de fond ont eu lieu fin juillet. Si elles ont confirmé des divergences persistantes, elles ont également permis de dégager des points de convergence encourageants.

Sur le pilier Développement (facilitatrice : H.E. Ms Nthisana Motsete-Phillips - Botswana), plusieurs Membres ont demandé qu'une première phase soit consacrée à un exercice de cartographie des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, de leurs bénéfices et de leurs lacunes, avant d'examiner les éventuelles propositions des Membres et ont soutenu l'idée de commencer par un bilan des mandats existants afin d'évaluer leur mise en œuvre. D'autres Membres ont rappelé que les besoins des pays en développement étaient aujourd'hui très différenciés et qu'une approche plus granulaire, reposant sur des critères objectifs et un ciblage plus précis des flexibilités, devait être privilégiée. Le groupe africain [WT/GC/W/971](#)- [WT/GC/W/992](#), le groupe ACP [WT/GC/W/975](#), l'UE [WT/GC/W/986](#), le Paraguay [WT/GC/W/987](#), la Chine [WT/GC/W/989](#), le Royaume-Uni [WT/GC/W/993](#), les Etats-Unis [WT/GC/W/998](#) + [WT/GC/W/984](#) et le Japon [WT/GC/REFORM/W/8](#) ont présenté leurs propositions.

Les discussions sur le pilier LPF (facilitateur : H.E. Mr Elmer Jose German Gonzalo Schialer Salcedo - Pérou ont révélé des conceptions sensiblement différentes de cette notion. Alors que les sponsors de cet axe de discussions souhaitent qu'il soit ciblé sur les politiques industrielles dont les règles de transparence sont lacunaires, d'autres demandent que les discussions couvrent tous les secteurs, dont l'agriculture. Plusieurs Membres (groupe ACP, Paraguay, groupe des PMA, UE [WT/GC/REFORM/W/5](#), Royaume-Uni [WT/GC/REFORM/W/4](#), Etats-Unis et Japon [WT/GC/REFORM/W/8](#)) ont présenté leurs contributions. Il est ressorti des discussions un consensus large sur la nécessité de renforcer la transparence et les notifications.

Sur le pilier Prise de décision (facilitateur H.E. Mr Katsuro Nagai - Japon), une large majorité des Membres a réaffirmé que le consensus constituait la pierre angulaire de l'OMC et un élément essentiel de sa légitimité. Plusieurs membres ont toutefois souligné que les pratiques actuelles de décision limitaient la capacité de l'OMC à produire de nouveaux résultats et se sont dits prêts à travailler sur les propositions. L'UE [WT/GC/REFORM/W/7](#), la Chine [WT/GC/W/989](#), le Paraguay [WT/GC/W/987](#), le Groupe africain [WT/GC/W/992](#), le UK [WT/GC/W/993](#), le groupe PMA [WT/MIN\(26\)/17](#) – [WT/GC/W/991/Rev.1](#), les Etats-Unis [WT/GC/W/998](#), l'Argentine [WT/GC/REFORM/W/9](#), l'Australie [WT/GC/REFORM/W/9](#), la Suisse [WT/GC/REFORM/W/3](#) ont présenté leurs communications. Sans remettre en cause le consensus comme principe fondamental, ils estiment que celui-ci ne devait pas

être assimilé à un droit de veto. Plusieurs pistes ont été évoquées, telles que la différenciation des procédures de décision selon les sujets, le recours à des mécanismes d'« opt-in » ou d'« opt-out », une utilisation plus systématique des accords plurilatéraux ou encore des clauses d'extinction.

Les premières discussions sur les Questions fondamentales (facilitateur H.E. Ms Sumathi Balakrishnan - Malaisie) ont confirmé que ce pilier de la réforme demeurerait moins avancé que les autres. Les Membres ont toutefois eu l'opportunité de discuter des propositions soumises par les Etats-Unis ([WT/GC/W/984](#) et [WT/GC/W/998](#)) concernant la Clause de la nation la plus favorisée, ses exceptions, ses lacunes et les défis systémiques que le principe pose. Les propositions de l'UE et de la Chine seront discutées lors de la prochaine réunion fin septembre.

Les prochaines étapes, prévues à partir du 18 septembre, devront permettre d'approfondir ces échanges et de préparer les positions des Etats membres en vue des discussions à venir.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Développement durable

Semaine développement – 6 au 8 juillet 2026

Le Secrétariat a poursuivi son analyse de l'utilisation du Traitement spécial et différencié (TSD) dans les accords de l'OMC et développé une base de données. Le Secrétariat a produit un nouveau rapport sur la mise en œuvre des dispositions relatives au TSD figurant dans les accords SPS, OTC, Inspection avant expédition, facilitation des échanges, services, règlement des différends. Un dernier rapport devrait être présenté en octobre 2026. L'accès à la base de données sera délivré durant l'été et permettra également d'avoir un état de lieu de l'utilisation par les pays des dispositions de TSD.

Deux Membres ont proposé différents travaux en comité commerce et développement (CCD) pour mieux comprendre les politiques qui soutiennent l'intégration des PED et des PMA dans le commerce mondial (apprentissage entre pairs, mise en place d'un recueil d'information des expériences utiles, modernisation). Un autre Membre propose que l'OMC renforce ses travaux sur l'intégration du commerce et de l'investissement afin de soutenir l'industrialisation des pays en développement. Les deux communications ont reçu un accueil favorable des Membres en offrant des perspectives de réflexions au sein du CCD sur la base des pratiques des Membres. Seul un Membre a refusé que l'investissement soit un sujet au CCD et plus globalement à l'OMC, un autre Membre lui répondant qu'il n'était pas possible d'isoler les questions du commerce et d'investissement et que le développement ne pouvait exister sans investissements directs.

Les Membres se sont interrogés sur la place des services, comme vecteur de transformation structurelle dans les PMA. Selon le rapport 2025 de la CNUCED sur les PMA, les services peuvent être un levier de développement. Ils permettent la diversification, l'industrialisation, la création d'emplois. Le programme conjoint TS4D, Banque mondiale et OMC, peut permettre d'accompagner les PMA sur ce point (diagnostic, échanges de bonnes pratiques, assistance technique et renforcement des capacités).

Face aux tensions sur l'aide publique au développement (APD), les Membres tentent de trouver des leviers auprès des investisseurs privés. Dans une présentation en avant-première du rapport intitulé « 20 ans de partenariat pour le développement du commerce », qui devrait être diffusé à l'occasion de

la Revue de l'Aide pour le commerce (AfT) en octobre 2026, l'OCDE a montré que l'APD avait fortement progressé de 2004 à 2015, y compris l'AfT, puis avait augmenté beaucoup plus faiblement. Dans ce contexte, l'AfT s'était montrée relativement résiliente et s'était concentrée dans les secteurs des transports, de l'énergie puis l'agriculture, la pêche, et les forêts. En 2024, l'Afrique avait absorbé 19,8 milliards des décaissements de l'AfT et l'Asie 18,7 milliards. Dans ce contexte, l'OCDE constate que les financements privés ont atteint 66 milliards dans des secteurs liés au commerce dont 77% provient de fonds et banques de développement. Alors que la participation du secteur privé s'intensifie, l'OCDE invite à porter une attention particulière sur l'efficacité, la transparence et l'impact de cette aide afin de garantir que les économies en développement puissent pleinement en tirer parti. La Revue de l'Aide pour le commerce se tiendra à l'OMC les 29 et 30 octobre.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) – 6 juillet 2026

Bien que trois Membres aient contesté les conclusions de l'enquête portant sur les futurs travaux du TESSD jusqu'à la quinzième Conférence Ministérielle (CM15), un nouveau programme de travail devrait être prochainement déployé. Le Secrétariat a présenté les résultats de son enquête portant sur les futurs travaux du TESSD : 60% des Membres ont répondu à l'enquête, 90% ont estimé nécessaire de poursuivre les discussions sur les biens et services environnementaux, 70% sur les mesures climatiques liées au commerce (TRCM), 70% sur l'économie circulaire et seulement 21% sur les subventions. 70% des Membres ont voté en faveur de discussions sur un nouveau thème : dispositions environnementales liées au commerce dans les instruments internationaux. Les trois Membres contestant les résultats de l'enquête ont estimé que ces résultats n'étaient pas significatifs, les facilitateurs du TESSD rappelant la nature volontaire de cette initiative. Des consultations devraient encore avoir lieu dans les prochaines semaines dans la perspective de diffuser un programme de travail.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (DPP) – 6 juillet 2026

Les Membres se sont mis d'accord pour des thèmes de discussions, dans la perspective de la CM15, et malgré les oppositions de certains. Suite à l'enquête réalisée auprès des Membres, les coordinateurs du Dialogue ont fait part de l'intérêt des Membres pour des discussions portant sur la transparence des flux commerciaux, les approches pour traiter les plastiques à usage unique, les leçons tirées de l'adoption de mesures plastiques liées au commerce, l'accès aux biens, services et technologies, les substituts et alternatives non plastiques, ainsi que la dimension développement. Les coordinateurs ont en effet diffusé, suite à la réunion, un plan de travail des réunions d'octobre et de novembre portant sur les thèmes précités.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Agriculture

Réunion du comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) - 24 - 26 juin 2026

Lors de sa 95e réunion, le Comité SPS de l'OMC a examiné un nombre record de 79 préoccupations commerciales spécifiques, dont 10 nouvelles, portant notamment sur les pesticides, les contaminants alimentaires, les restrictions à l'importation et les retards d'accès aux marchés.

Les Membres ont également poursuivi leurs travaux sur la **transparence**, notamment à la suite d'un atelier réunissant des experts de 26 pays en développement et observateurs.

Les discussions ont porté sur les notifications, les questions institutionnelles et le renforcement des capacités, ainsi que sur l'utilisation de la plateforme **ePing SPS et OTC**. Le Comité a examiné les résultats du projet visant à améliorer ePing dans plusieurs pays africains.

Il a par ailleurs fait le bilan du système de mentorat SPS, lancé en 2025 pour favoriser l'échange de connaissances et l'apprentissage entre fonctionnaires. Sur 56 demandes provenant de 23 Membres et observateurs, 9 ont été retenues et 5 partenariats de mentorat ont été établis. Compte tenu de l'expérience largement positive des participants, le Comité a décidé de prolonger le programme de deux ans, avec un bilan à mi-parcours en 2027.

Les Membres ont également examiné la **Décision de la CM14 sur le traitement spécial et différencié (TSD)** concernant les Accords SPS et OTC.

Le G-90 a proposé de poursuivre les discussions structurées sur le TSD, notamment sur les notifications, la transparence, l'assistance technique et le renforcement des capacités, et de créer un point permanent à l'ordre du jour des deux comités.

La prochaine réunion du Comité SPS est prévue du **2 au 6 novembre 2026**.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Propriété intellectuelle

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle (ADPIC) – 22 et 23 juillet 2026

Lors de sa réunion des 22 et 23 juillet, le Conseil des ADPIC a examiné plusieurs questions relatives à la mise en œuvre et à l'évolution du système international de propriété intellectuelle. Les Membres ont notamment examiné la législation du Samoa en matière d'indications géographiques et de respect des droits de propriété intellectuelle, tandis que de nouvelles notifications ont été présentées au titre de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC. Le Conseil a également constaté la persistance de lacunes importantes dans les notifications des Membres.

En matière de santé publique, les discussions ont porté sur les enseignements à tirer de la pandémie de COVID-19 et sur la préparation aux futures pandémies.

Les discussions se sont également poursuivies sur les liens entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique, notamment concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

Les Membres ont par ailleurs examiné les obligations relatives au transfert de technologie vers les PMA au titre de l'article 66:2. Ils ont convenu de fournir, d'ici au 23 septembre 2026, des informations sur leurs activités de coopération technique au titre de l'article 67.

La coopération entre offices de propriété intellectuelle a également fait l'objet d'un échange d'expériences entre plus de vingt Membres, mettant en évidence ses bénéfices mais aussi les difficultés liées aux ressources, aux cadres juridiques et à l'interopérabilité numérique.

Une proposition colombienne visant à réfléchir à d'autres mécanismes de rémunération de l'innovation a suscité des réactions partagées.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil des ADPIC est prévue les 12 et 13 novembre 2026.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Règlement des différends

Organe de règlement des différends (ORD) – 24 juillet 2026

Lors de sa réunion ordinaire, l'Organe de règlement des différends (ORD) a examiné plusieurs rapports de situation présentés par les Etats-Unis, l'UE et l'Indonésie concernant la mise en œuvre de décisions dans plusieurs différends.

La Russie a présenté une première demande d'établissement d'un groupe spécial concernant le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE et une subvention à l'exportation alléguée liée au système européen d'échange de quotas d'émission. L'UE s'est opposée à cette demande.

La Colombie, au nom de 130 Membres, a ensuite présenté pour la 99e fois la proposition visant à engager le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel. Les Etats-Unis ont maintenu leur opposition, estimant que cette proposition ne répondait pas à leurs préoccupations concernant le système de règlement des différends. Plus de vingt Membres ont néanmoins réaffirmé leur soutien à la proposition et souligné l'urgence de disposer d'un système pleinement opérationnel. Plusieurs ont également encouragé une participation accrue à l'AMPA, qui permet un arbitrage d'appel provisoire sur le fondement de l'article 25 du Mémorandum d'accord.

S'agissant de la réforme du règlement des différends, le Président a indiqué qu'une nette majorité des Membres considérait ce système comme une priorité essentielle, malgré des divergences persistantes sur le calendrier et les modalités de la réforme. Il entend maintenir la dynamique par des séances d'information et des consultations mensuelles, sans reprendre immédiatement les négociations techniques sur les textes antérieurs.

La prochaine réunion ordinaire est prévue le 25 septembre 2026

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends (ORD) – session extraordinaire 28 août 2026

DS622 - Mesures antidumping visant les acides gras (Indonésie) L'Indonésie a demandé la tenue d'une réunion extraordinaire de l'ORD afin de faire adopter le rapport rendu par le Groupe spécial dans l'affaire DS622 - Mesures antidumping visant les acides gras qui l'opposait à l'Union européenne.

Dans cette affaire, le Groupe spécial a confirmé la conformité à l'OMC de l'enquête conduite par l'UE et de ses mesures antidumping, notamment en ce qui concerne la détermination du préjudice et les méthodes de construction de la valeur normale, à l'exception du taux de change appliqué, à tort, à certaines opérations. L'UE estime en outre que le Groupe spécial n'a pas suffisamment pris en compte ses arguments et qu'il a procédé à un examen *de novo* excédant le champ de son contrôle. Elle a néanmoins décidé de ne pas faire appel, non parce qu'elle accepterait le raisonnement du Groupe spécial ou le considérerait comme un précédent, mais parce que ces conclusions n'ont pas d'incidence matérielle sur la mise en œuvre. Aucune des parties n'a fait appel et l'Indonésie a appelé l'UE à mettre rapidement en œuvre les recommandations du Groupe spécial.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Plurilatérales

Réunion des Participants à l'Accord sur la Facilitation des Investissements (AFID) – 6 juillet 2026

Les Membres se sont réunis pour s'organiser autour d'un plan de travail sur les prochaines étapes à suivre. Les Membres ont fait part de leurs efforts pour élargir encore le nombre des Participants, qui sont pour l'instant 131, et pour intensifier leurs efforts vis-à-vis du dernier Membre bloquant l'incorporation. Le Secrétariat a également fait le point sur les 29 évaluations des besoins et l'assistance technique qui ont été menées par les différentes organisations internationales dans le cadre de leurs activités d'assistance technique.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Examens de politique commerciale

Inde – 21 et 23 juillet 2026

68 Membres se sont exprimés au cours de ce 8e examen de politique commerciale de l'Inde et ont salué les très bonnes performances économiques du pays et la Stratégie « Amrit Kaal » dont l'ambition est de conduire le pays vers une économie développée en 2047. L'Inde est une des économies du G20 qui a affiché la croissance la plus rapide, avec un taux moyen annuel supérieur à 7 %, notamment grâce au secteur des services numériques. L'Inde a également poursuivi une stratégie d'ouverture fondée sur un réseau croissant d'accords commerciaux, de partenariats stratégiques et de libéralisation de sa politique d'investissements directs étrangers (IDE).

Malgré son engagement à l'OMC en faveur du développement, les Membres ont partagé leurs préoccupations commerciales (QCO, SPS, propriété intellectuelle, licences d'importations, restrictions, marchés publics, etc.), et invité l'Inde à prendre ses responsabilités dans la modernisation du système commercial multilatéral et la reconnaissance des initiatives plurilatérales. Enfin les Membres se sont félicités du dépôt par l'Inde de son instrument de ratification de l'accord sur les subventions à la pêche (Fish1) le 20 juillet.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE

Réunion du groupe de travail d'accession à l'OMC du Bhoutan – 9 juillet 2026

Les Membres ont soutenu le processus d'accession du Bhoutan en présence du ministre de l'industrie et du commerce, après une suspension des travaux de 18 ans, la demande d'accession datant de 1999. Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'emploi, Lyonpo Namgyal Dorji, conduisait la délégation du Bhoutan en présence de la négociatrice en chef, Tashi Wangmo (Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au commerce extérieur). L'économie du Bhoutan s'est modernisée avec des secteurs clés dans le tourisme haut de gamme, l'artisanat et les services numériques. L'économie du Bhoutan reste toutefois très concentrée dans certains secteurs (agriculture, centrales hydrauliques) et reste un petit pays (moins de 1 million d'habitant), montagneux et sans littoral, qui peine à s'appuyer sur une demande domestique suffisante.

Le Bhoutan a fait part de ses réformes législatives. Cette année, 86 nouvelles lois ont été présentées, dont 64 ont été adoptées pour se mettre en conformité avec le droit de l'OMC. Des avancées ont été réalisées en matière de réglementation et de normes du régime des changes, d'investissements directs étrangers. En 2026, un comité national de facilitation des échanges a été créé avec pour objectif d'opérationnaliser un guichet unique national centralisé.

Réunion du groupe de travail pour l'accession à l'OMC de l'Ouzbékistan – 28 et 29 juillet 2026

Sur la question de l'accès au marché, 3 négociations bilatérales sont toujours en cours. Les autorités ouzbèkes ont indiqué que 31 des 34 protocoles bilatéraux avaient désormais été déposés auprès du Secrétariat. La Présidente a souligné que l'achèvement rapide de ces derniers accords était indispensable pour respecter l'objectif d'une accession en 2026.

L'examen du projet de rapport a mobilisé deux journées de discussions. Les Membres ont poursuivi l'analyse des 86 projets d'engagements encore en négociation. Les autorités ouzbèkes ont présenté l'état d'avancement de leur programme législatif et ont réaffirmé leur détermination à achever les réformes nécessaires. Plusieurs Membres ont insisté sur la nécessité de maintenir le plan d'action à jour et de poursuivre les efforts de mise en conformité.

La Présidente a indiqué que le Secrétariat était disponible dès mi-août pour une consolidation des listes, invitant ainsi les 3 pays restants à achever les négociations rapidement. En outre, la Présidente a invité les Membres à transmettre, d'ici au 25 août, leurs propositions de rédaction et de commentaires afin de permettre une nouvelle révision du rapport et des questions/réponses. La Présidente a appelé à un travail intersessions aussi efficace que possible afin de préserver l'objectif d'une accession en 2026. Une prochaine réunion pourrait se dérouler d'ici la fin de l'automne.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

VIE DE LA DELEGATION

Une nouvelle arrivée et un au revoir !



La délégation a le plaisir d'accueillir **Camille FOURMEAU**, conseillère développement durable au sein de son équipe ! Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de plaisir dans ses nouvelles fonctions !

Et parce qu'une nouvelle arrivée signifie aussi un départ, nous adressons un grand merci à **Stéphanie Bertrand-Trouillard** pour son engagement, sa collaboration et tous les bons moments partagés avec nous. Nous lui souhaitons une très belle continuation et plein de réussite dans ses nouveaux projets.



CALENDRIER



du 15 au 17 septembre 2026 à l'OMC

Participez à notre session organisée en partenariat avec ICC France « The key services behind industrial projects », le 16 septembre de 12h à 13h, en salle S 1 / Livestream.

[OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC - Calendrier](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND - Diffusion : Jeanne Madeleine EBIMBE MBONGUE

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

S'abonner/Se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr